

TV-5 pourrait devoir modifier radicalement sa programmation

Le comité consultatif dépose son rapport

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA PROGRAMMATION de TV-5 Québec-Canada devrait être radicalement modifiée pour offrir dorénavant que des émissions européennes afin de mieux « personnaliser » cette chaîne comme une télévision internationale.

C'est du moins ce que propose un comité consultatif mandaté par les gouvernements canadien et québécois pour examiner les orientations de cette chaîne et dont le rapport était rendu public hier à Québec et à Ottawa.

Présidé par André Bureau, l'ancien président du CRT, ce comité dit conclure qu'il est nécessaire, après bientôt trois ans de diffusion, de donner à TV-5 « une personnalité propre pour que son auditoire sache ce qu'il peut y trouver d'original par rapport aux autres chaînes conventionnelles ».

Cette « personnalité », croit le comité, doit d'abord et avant tout être internationale. Ce qui fait actuellement l'originalité de TV-5, c'est la part européenne de sa programmation qui vient diversifier les sources d'information et contribuer à enrichir la programmation offerte par les chaînes conventionnelles.

Accentuer cette personnalité internationale veut dire toutefois que TV-5 doit cesser la diffusion d'émissions québécoises et canadiennes souvent produites par le consortium

TV-5. « Cette programmation s'harmonise mal à celle provenant d'Europe et empêche le service d'affirmer plus nettement sa personnalité », croit le comité qui estime donc qu'il faut retirer de la programmation ces quelques heures de contenu canadien « saupoudrées » ici et là mais sans véritable impact. Théoriquement, ces émissions représentent 20 % de la grille-horaire au maximum.

La réorientation de la programmation dégagerait des ressources financières additionnelles puisque les télévisions européennes, diffusant plus, contribueraient davantage au financement de la chaîne. Ces ressources pourraient être employées, propose le comité, à la production d'émissions québécoises et canadiennes à l'intention de TV-5-Europe.

Le comité suggère à cette fin de créer un fonds destiné à « enrichir la programmation canadienne » sur TV-5-Europe qui pourrait être de l'ordre, au point de départ, d'environ 4 millions \$. Géré conjointement par Téléfilm Canada et La Société générale des industries culturelles du Québec, ce fonds serait réservé aux producteurs indépendants qui devraient obtenir une garantie de diffusion de l'émission produite sur TV-5-Europe et aussi sur une chaîne conventionnelle ici.

La production d'émissions spécialement destinées à TV-5-Europe contribuerait à solutionner un problème de qualité des émissions canadiennes diffusées actuellement sur cette

chaîne. Le comité note que celles-ci ne reflètent pas la qualité habituelle de la production nationale canadienne et qu'elles sont « peu flatteuses pour nos talents ». Cela nuit aux efforts de pénétration des marchés européens.

Les émissions qui seraient ainsi produites devraient être d'abord des documentaires, des émissions destinées à la jeunesse et des émissions d'information, des domaines où l'expertise canadienne est reconnue et affirmée.

Le comité, qui outre M. Bureau comprenait Mme Louis Beaudoin (Téléfilm Canada), Mme Sylvie Lande (Télé-Métropole) et Claude Sylvestre (Radio-Canada), suggère par ailleurs aux ministres responsables de TV-5 diverses autres mesures pour aider cette chaîne à trouver sa personnalité. Le plus important, souligne-t-on, serait de mettre fin à la période de sursis dans laquelle elle se trouve depuis sa création.

Autant en Europe qu'en Amérique, cette période de sursis doit prendre fin, dit-on en proposant que les gouvernements bailleurs de fonds garantissent par des engagements financiers de cinq ans la stabilité et la sécurité de TV-5.

Cette recommandation et l'ensemble du rapport devraient faire l'objet de discussions qu'auront à Montréal le 21 mai les cinq gouvernements membres du consortium de TV-5 à l'occasion d'une réunion ministérielle.

Le désengagement de Québec plonge la STCUM dans l'incertitude

Le coût de la carte mensuelle pourrait tripler

Caroline Montpetit

LA PRÉSIDENTE de la Société de Transport de la Communauté urbaine de Montréal et la Commission des transports en commun de la CUM ont massivement décrié, hier soir, le désengagement du gouvernement provincial du financement du transport en commun, annoncé lors du budget du 26 avril dernier.

La présidente de la STCUM, Mme Louise Roy, a profité d'une séance publique de la Commission des transports en commun pour exprimer son incertitude face aux sources de financement futures de la STCUM, dans une période où des investissements seraient nécessaires pour attirer une clientèle décroissante au transport en commun.

« En septembre dernier, le gouvernement provincial s'est engagé, dans le cadre des discussions autour de l'Office régional de Transport, à financer à 70 % les immobilisations de la STCUM. Depuis le début de janvier, on n'a pas vu la couleur d'un seul programme. Comment voulez-vous planifier un budget dans des conditions pareilles ? » s'est demandé Louise Roy.

Dans son discours du 26 avril, le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, exprimait son intention de se désengager d'une partie de ses investissements dans le transport en commun, en mettant à la disposition des municipalités de nouvelles sources de revenus pour essayer les coûts du transport en commun.

Or, en 1990 seulement, le gouvernement du Québec a fourni 230 millions \$ en subventions à la STCUM pour l'exploitation de l'ensemble de ses opérations.

« Où le gouvernement du Québec va-t-il trouver ses nouvelles sources de financement, poursuit Mme Roy. Le gouvernement peut taxer les automobilistes, taxer l'essence, mais combien de taxes devra-t-il imposer pour arriver à amasser plus de 150 millions \$ par année ? »

Dans ces calculs les plus sombres, la STCUM affirme que la carte mensuelle d'accès aux transports en commun pourrait passer de 32 \$ à 95 \$ par mois, advenant que le coût de ce débalancement budgétaire soit exclusivement porté par les usagers de STCUM.

La présidente de la STCUM et la Commission des Transports en commun de la CUM ont surtout exprimé leur découragement de

devoir recommencer l'exercice ardu d'aménager les problèmes du financement des transports en commun.

« Ce geste est absolument inacceptable de la part du gouvernement du Québec, déclare Peter Yeomans, maire de Dorval et président de la Commission. C'est affreux et gênant. Le gouvernement nous envoie une vague de 30 pieds de haut et les contribuables ne tarderont pas à en voir les effets. »

Le gouvernement du Québec n'a toujours communiqué à Mme Roy ou aux municipalités la façon dont il avait l'intention d'aménager les nouvelles sources de financement de la STCUM.

« Le transport en commun est indispensable au développement économique d'une ville, précise Mme Roy. Il est également indispensable à la protection de l'environnement. Nous avons perdu 5 % de notre part du marché du transport au cours des cinq dernières années. Nous avons besoin de rendre le transport en commun séduisant pour regagner cette clientèle. Nous avons déjà fait l'exercice de réduire l'absentéisme de nos employés, de rationaliser nos opérations pour trouver du financement. Nous avons trouvé des solutions. Et tout est à recommencer. »

Québec boude des audiences publiques

présé la décontamination des Grands Lacs

Louis-Gilles Francoeur

LE GOUVERNEMENT québécois n'a présenté hier soir aucun mémoire aux audiences publiques que tenait à Cornwall, en territoire canadien, l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis sur le projet de décontamination des lagunes et des sédiments contaminés devant l'usine General Motors, de Massena, dans l'État de New York.

Il y a deux ans, le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, réclamait officiellement des États-Unis de pouvoir être associé à ce projet de décontamination du principal dépôtier aquatique de l'axe Grands-Lacs-Saint-Laurent. Les écoulements de ce dépôt de toxiques industriels, le 42e en importance des États-Unis, pénètrent quelques milles plus en aval dans le lac Saint-François, portion québécoise. On y trouve une intense contamination des poissons alors qu'il n'existe aucune entreprise polluante sur ses rives.

Le Québec, il y a deux ans, voulait avoir son mot à dire dans ce dossier pour que les 823 000 tonnes de produits dangereux stockés dans des la-

gunes ou présents dans les sédiments du lac Ontario cessent de menacer le Saint-Laurent et les eaux de Montréal, situé 60 milles plus en aval.

Le sous-ministre québécois de l'Environnement, M. André Trudeau, a été incapable, hier soir, en raison de l'heure tardive, d'expliquer pourquoi seuls Greenpeace et la Société pour vaincre la pollution (SVP) s'étaient inscrits à ces audiences pour y présenter un mémoire à l'EPA. Le sous-ministre a dit qu'il n'avait « pas entendu parler de ce dossier ».

La consultation publique d'hier soir se tenait sous les auspices du Comité consultatif sur le plan d'assainissement du Saint-Laurent, un organisme composé de représentants de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

Des différentes solutions étudiées par l'EPA, celle qui est soumise à la consultation publique consisterait à brûler tous les toxiques contenant plus de 500 parties par million de BPC. Les sols ou sédiments moins contaminés seraient traités grâce à un procédé biologique.

Les Mohawks de Saint-Régis, qui sont situés immédiatement en aval du site contaminé, ont manifesté leur

accord avec l'idée d'une solution permanente d'autant plus qu'une partie non négligeable de leur réserve est contaminée. On évalue à environ 50 000 tonnes les quantités à détruire sur la réserve. Et contrairement à d'autres groupes écologistes blancs, les autochtones appuient le principe d'une incinération grâce à une technique éprouvée.

Greenpeace et la SVP s'opposent en principe à l'incinération des déchets dangereux, du moins au Québec. Il a été impossible d'obtenir hier soir leurs mémoires respectifs.

Le gouvernement américain évalue à plusieurs dizaines de millions \$ le coût d'une telle opération.

L'usine GM de Massena est encadrée d'un côté par l'aluminerie de Reynolds. GM utilisait des BPC comme lubrifiant sur les tours à métal qui servaient à percer les moteurs d'aluminium qu'elle fabriquait à cet endroit. Elle a englouti dans quatre lagunes des toxiques depuis 1959 et on retrouve aussi des BPC, des HAP, des composés organiques volatiles ainsi que des phénols non seulement dans ses lagunes mais dans tous les sédiments des cours d'eau voisins, y compris le fleuve.

La fumée des autres provoque le cancer

WASHINGTON (AFP) — Plus de 3000 personnes sont atteintes tous les ans aux États-Unis d'un cancer des poumons provoqué par le tabac fumé dans leur entourage, ont indiqué hier des responsables de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) qui ont voulu garder l'anonymat.

L'EPA prépare une évaluation des risques de cancer encourus par ces « fumeurs passifs » et un guide pro-

posant des restrictions au droit de fumer sur les lieux de travail, a indiqué un porte-parole de l'agence, Dave Ryan. Il a précisé que cette évaluation serait soumise à l'examen d'un groupe de scientifiques indépendant d'ici la fin du mois et que le public serait invité à faire des suggestions.

L'évaluation des risques faite par l'EPA est fondée sur 24 études menées sur les liens entre l'inhalation passive de fumée et le cancer des

poumons.

L'inquiétude à ce sujet a commencé à se développer aux États-Unis il y a quatre ans, à la suite de la publication de deux rapports officiels. Le premier concluait que l'inhalation passive de fumée provoque des cancers des poumons. Le deuxième estimait que la fumée pourrait augmenter de 34 % les risques de cancer des poumons pour les non-fumeurs.

La population d'Ahuntsic ne veut pas une troisième prison dans le quartier

Isabelle Paré

LE MINISTRE des Approvisionnements et Services, Robert Dutil, a accepté de reconsidérer le projet de déménagement de la maison de prévention Parthenais dans Ahuntsic en raison de la grogne soulevée par ce projet chez les résidents du quartier.

Invité mardi soir à rencontrer les citoyens partis en croisade contre le déménagement envisagé de Parthenais près de la prison de Bordeaux, le ministre Dutil, accompagné d'un représentant du ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, a convenu que les ministères concernés avaient sous-estimé l'impact sur les citoyens d'une troisième prison dans Ahuntsic.

« À la lumière des arguments apportés par les citoyens, le ministre a indiqué qu'il allait se rassembler pour étudier d'autres sites, revoir toutes les hypothèses. Ce qui ne veut pas dire que l'hypothèse du terrain de Bordeaux est oubliée », a expliqué hier son attachée de presse.

Pour l'heure, le centre de détention de Bordeaux est toujours le site

privilegié par la Société immobilière du Québec (SIQ) pour y aménager une aile pour les prévenus. Des travaux d'arpentage ont déjà été entrepris sur le terrain.

Mais les résidents, eux, ne veulent rien entendre. Regroupés sous le nom de Comité contre une troisième prison dans Ahuntsic, ils ont déjà reçu l'appui unanime des conseillers de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et celui de leur député, Yvan Bordeleau, contre l'implantation de cette prison.

Selon Martin Chapdelaine, porte-parole du mouvement, la présence de la prison pour femmes de Tangay et de celle de Bordeaux pèse déjà lourd dans ce quartier composé à majorité de personnes âgées et de jeunes familles. Insécurité, intimidation, agressions et menaces sont du lot des inconforts endurés par les proches résidents de la prison, affirme-t-il.

Certaines personnes se font intimider par les prisonniers qui sortent en permission pour quelques jours et leur demandent de l'argent. La drogue est livrée à Bordeaux depuis les cours des maisons qui donnent sur la prison à l'aide d'arcs et de

flèches, ou de jeunes courriers, et à chaque évasion les policiers nous demandent de nous barricader », a-t-il dit, exulté.

En outre, le Comité craint que la construction d'une maison de prévention n'augmente le va-et-vient diurne et nocturne de fourgons cellulaires, des voitures de police et des camions de ravitaillement qu'impose déjà la présence des prisons du quartier.

« On ne peut pas nous accuser de souffrir du symptôme « pas dans ma cour », parce qu'il y en a déjà deux dans la nôtre. Je crois que les gens du secteur ont largement fait leur part à ce niveau », a souligné M. Chapdelaine.

Au cabinet du ministre Elkas, on indiquait hier qu'une décision sur l'emplacement de la maison de prévention serait annoncée d'ici deux semaines.

Le projet caressé par la SIQ consiste en la construction d'une aile pouvant accueillir 297 prévenus sur un terrain attenant à la prison de Bordeaux. Complétée en 1993, cette nouvelle maison de prévention permettrait la fermeture définitive du centre Parthenais, dans l'est de la ville.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ LaSalle

aurait jamais remis de pot-de-vin. « J'en ai déduit que M. Plante était prêt à payer un pourcentage pour tout contrat gouvernemental qu'il obtiendrait. J'en ai parlé à M. LaSalle à plusieurs reprises. Il m'a informé que Plante avait été invité à soumissionner pour le projet de construction d'un aéroport ».

Après avoir représenté le comité de Joliette pendant près de 20 ans à la Chambre des communes, Roch LaSalle a démissionné du poste de ministre d'État du gouvernement Mulroney en février 1987. Il habite une spacieuse résidence, sur les bords de la rivière Ouareau, dans la municipalité de Crabtree, dont il était jadis le maire. À l'issue du témoignage de son ancien collègue du PC devant l'Ordre des ingénieurs, il a reçu hier la visite d'une armée de reporters de la télévision, qu'il a invités à faire le tour de la propriété.

À ses temps libres, M. LaSalle travaille occasionnellement avec un organisateur du PC, Richard Lealy, pdg de la maison « Les Communicateurs associés ». Il est la vedette d'un message publicitaire télévisé qui fait la promotion des réfrigérateurs de « Corbeil Electric ». Et il projette de participer à une autre commandite du genre, d'ici à la fin de l'année. Entre-temps, il préside une campagne de financement pour l'hôpital Saint-Eusèbe du comité et pour le « Grand élan », un organisme fondé par le père Aquin pour le traitement des alcooliques. Il continue à suivre la politique de près et observe avec tristesse la dégringolade du PC dans les sondages. Ce qui lui fait dire que le gouvernement Mulroney aurait dû l'écouter à l'époque et imposer ses taxes et compressions en début de mandat. À propos du lac Meech, M. LaSalle exprime le vœu que Robert Bourassa tienne son bout et ne recule pas. « Le Canada anglais devrait reconnaître la réalité québécoise. Si Meech est rejeté, il nous faudra prendre une décision et cette fois-ci, on ne nous fera pas peur avec des balounes ».

◆ Mulroney

donne pas de résultat, abandonnée au profit de celle de sept provinces comptant pour 50 % de la population, mais ils excluent l'hypothèse d'un veto pour le Québec.

Mais Gary Filmon communiquera tout de même aujourd'hui avec Robert Bourassa pour lui dire que le Manitoba est prêt à faire des pas dans sa direction, mais pas à franchir toute la distance qui les sépare.

À Ottawa, le sénateur Arthur Tremblay, le président du PLC-Québec Francis Fox, l'ancien chef néo-démocrate Ed Broadbent, l'ex-premier ministre de Terre-Neuve Brian Peckford et une dizaine d'autres, de concert avec l'état-major constitutionnel du gouvernement fédéral, ont, selon le premier ministre Mulroney, « analysé » les derniers rebondissements du dossier.

Aucun détail sur la teneur de la rencontre n'a été divulgué, mais des notes de travail révèlent que l'hypothèse d'une rencontre des premiers ministres a été évoquée.

« Nous avons abordé quelques idées », confirme Francis Fox tandis qu'Ed Broadbent précise : « Nous sommes ici pour voir ce que nous pouvons faire pour régler cette affaire », surtout, selon Brian Peckford, qu'il régit actuellement un optimisme qui était absent du débat il y a encore deux semaines.

Mais tout cela est très fragile, convient tout le monde. Les deux partis d'opposition négocient encore actuellement leur appui aux conclusions du comité spécial sur la Constitution dont Brian Mulroney et plusieurs premiers ministres voudraient faire la base d'une ronde finale de discussions pour débloquer le dossier.

« L'idéal serait un rapport unanime », convient le chef du NPD Audrey McLaughlin, qui laisse entendre que, dans la mesure où plusieurs des ingrédients préconisés par son parti pour ajouter au lac Meech sont en voie d'être retenus par le comité, le NPD finira par s'y rallier.

Les choses sont moins claires du côté libéral. Même si des tenants de toutes les tendances, Martin, Chrétien, pro et anti-Meech, multiplient les professions de foi quant aux mérites de l'unanimité, une première discussion du caucus libéral n'a produit aucun mandat en ce sens.

Selon plusieurs participants, la majorité des députés libéraux penchent cependant pour se rallier aux conclusions du comité spécial, surtout si le NPD y souscrit. « Nous

avons de la difficulté à nous entendre, mais nous ne sommes pas stupides », affirme un député libéral selon qui le parti n'a pas les moyens de jouer aux empêcheurs de tourner en rond.

Les deux partis d'opposition feront un ultime tour de table sur la question au cours des 24 prochaines heures, la rédaction du rapport du comité spécial devant être terminée ce soir.

◆ Albanie

ATA, qui a publié hier ses propos, les réformes ont été approuvées.

La publication de ces mesures sans équivalent en 44 ans de communisme albanais intervient 48 heures avant l'arrivée à Tirana de Javier Perez de Cuellar.

Cette visite historique du secrétaire général des Nations unies intervient après l'annonce de la volonté de l'Albanie d'établir des liens avec les États-Unis et l'Union soviétique, volonté accueillie favorablement par ces deux pays.

Pour impressionnantes qu'elles soient dans le contexte albanais, ces réformes n'en restent pas moins en deçà des bouleversements survenus ailleurs en Europe de l'Est.

Elles paraissent destinées à renforcer la candidature de l'Albanie à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCÉ), annoncée au même moment par le premier ministre Adil Carcani.

Le respect des droits de l'homme est un des fondements de la CSCÉ qui, outre les États-Unis et le Canada, réunit l'ensemble des pays européens à l'unique exception de l'Albanie. La CSCÉ a pour mission de coordonner la sécurité militaire, la coopération économique et le respect des libertés sur le Vieux Continent.

Myftiu a annoncé la dépenalisation de la propagande religieuse qui, jusque-là, revenait à afficher ouvertement ses croyances. « Cela est conforme à la pratique, car de tels actes n'ont jamais donné lieu à des persécutions. Dans notre pays, l'État et la religion sont séparés et la croyance religieuse relève de la conscience de chaque individu », a-t-il dit.

L'Albanie a pourtant supprimé sans ménagement les institutions religieuses chrétiennes et musulmanes dans les années 1960. Myftiu a dit que l'État continuerait de propager une « propagande athée ».

Tenter de fuir le pays demeure un

meurs persistantes de manifestations de mécontentement populaire en Albanie.

M. Alia a insisté sur la nécessité d'une éducation qui « changera les mentalités, permettant aux gens de s'exprimer librement et non pas seulement d'approuver ».

Il a aussi prôné la tolérance « démocratique » à l'égard des « interlo-

uteurs qui pensent autrement », reprochant à « l'appareil du parti et de l'autorité » d'exercer « plus de pouvoir qu'il ne leur en appartient ».

M. Ali a encore affirmé que « le respect de la volonté du peuple » constitue « la ligne » du parti, ajoutant que « la liberté apportée au peuple albanais par le socialisme sera défendue à tout prix ».

10 mai

par la PC et l'AP

- 1987: béatification à Rome de Mgr Louis-Zéphirin Moreau, quatrième évêque de Saint-Hyacinthe.
- 1985: entre le 10 et le 14 mai, une trentaine d'attentats à la bombe, commis par des extrémistes sikhs, font 80 morts en Inde.
- 1984: la Cour internationale de La Haye enjoint les États-Unis de cesser leurs opérations militaires contre le Nicaragua.
- 1983: l'Argentin Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel 1980 de la paix, entreprend une grève de la faim afin de protester contre la malnutrition, le chômage et la répression politique dans son pays.
- 1981: François Mitterrand est élu président de la République française.
- 1976: Israël annonce son intention d'établir de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés.
- 1974: des combats se poursuivent, pour le 66e jour, entre Israéliens et Syriens sur les hauteurs du Golan.
- 1972: le président Nguyen Van Thieu proclame la loi martiale au Sud-Vietnam.
- 1971: Rudolf Hess, bras droit d'Hitler, achève 30 années d'emprisonnement et les Soviétiques insistent pour qu'il purge entièrement sa peine de réclusion à vie à la prison berlinoise de Spandau.
- 1968: ouverture de la Conférence de Paris entre les États-Unis et le Vietnam du Nord.
- 1967: l'aviation américaine bombarde pour la première fois le port d'Haiphong, au Nord-Vietnam.
- 1957: Moscou lance un appel aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour qu'ils cessent les essais nucléaires.
- 1941: Rudolf Hess, le dauphin d'Hitler, saute en parachute au-dessus de l'Écosse afin de négocier une paix séparée, mais il est arrêté.
- 1940: l'Allemagne envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Winston Churchill succède à Neville Chamberlain à la tête du gouvernement britannique.
- 1875: les ordres religieux sont supprimés en Russie.
- 1871: le Traité de Francfort met fin à la guerre entre la Prusse et la France, qui cède l'Alsace-Lorraine.
- 1796: l'armée de Bonaparte bat les Autrichiens à Lodi, au cours de la campagne d'Italie.
- 1790: suppression de la gabelle, l'impôt sur le sel, en France.
- 1497: le navigateur italien Amerigo Vesputi entreprend son premier voyage vers le Nouveau-Monde.

Il s'est né un 10 mai: le sculpteur français Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875); l'actrice française d'origine roumaine Elvire Popesco (1896); le comédien et danseur américain Fred Astaire (1899); le comédien français Claude Piéplu (1923); l'actrice française Marina Vlady (1938).

Les Inuit exigent que les Blancs réparent leurs dégâts

Rolande Parent
de la Presse Canadienne

LES INUIT du Nouveau-Québec veulent que les compagnies minières qui exploitent leur territoire ainsi que le ministère de la Défense nationale soient forcés de réparer les dégâts faits à l'environnement et de ramasser les déchets laissés en plan au cours des années.

Il est exclu que leur territoire serve à entreposer et éliminer des déchets dangereux produits et transportés par des gens du Sud.

Comme les 800 Naskapis vivant au nord de Schefferville, les représentants des 6000 Inuit qui peuplent la région située au nord du 55^{ème} parallèle ont profité de leur passage devant la Commission Charbonneau pour signaler les principaux abus à l'égard de l'environnement commis par les « étrangers » du Sud.

Ces autochtones ont tenté de convaincre la Commission d'enquête sur les déchets dangereux de l'importance qu'ils accordent à la conservation d'un environnement sain duquel dépend leur subsistance alimentaire et leur développement économique fu-

tur, relié à la pêche et à la chasse commerciale ainsi qu'au potentiel récréatif et touristique.

Mais il n'y a pas que les déchets miniers dont les Inuit souhaitent être débarrassés. Il y a aussi les radars abandonnés en 1966 par la Défense nationale le long du 55^{ème} parallèle, sur une distance de plus de 1000 kilomètres, les 320 000 litres d'hydrocarbures, les barils et les bonbonnes de gaz divers laissés sur place.

Quant à la Bande des Naskapi du Québec qui compte 500 membres dont la vaste majorité vit à Kawawachikamach, à 15 kilomètres au nord-est de Schefferville, elle est aux prises avec des déchets radioactifs, césium et cadmium, résultant de tests d'explosifs menés dans cette région à la fin des années 50 et au début des années 60.

Le caribou qu'ils mangent en contient encore. Ils ont été avisés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de ne pas consommer les reins et la foie de l'animal.

Les Naskapis estiment que « les déchets dangereux amenés ou générés dans le Sud devraient y être réexportés ».

La France décide à son tour de boycotter la conférence de San Francisco sur le sida

GENÈVE (AFP) — La France sera officiellement absente de la conférence de San Francisco sur le sida qui doit avoir lieu du 20 au 24 juin, « parce que les autorités américaines ne respectent pas le droit à la libre circulation » des séropositifs et des malades, a annoncé, hier soir à Genève, le ministre français de la Santé, M. Claude Evin.

« Les contraintes qui demeurent imposées par les autorités américaines sont inconciliables avec le droit à la libre circulation » des victimes du sida, a dit le ministre.

M. Evin a fait part de la décision française à son homologue américain, le Dr Louis Sullivan, secrétaire à la Santé. Celui-ci a réagi avec « déception » à cette décision de la France, a affirmé le ministre qui a rencontré son collègue américain hier en marge de la 43^e session annuelle de l'Assemblée mondiale de la santé.

La France risque d'entraîner dans sa décision plusieurs autres pays eu-

ropéens membres de la CEE car, a-t-il dit, cette décision « reflète le point de vue des '12' ». Ce point sera discuté lors de la réunion des ministres de la Santé de la Communauté le 17 mai prochain.

M. Evin a annoncé toutefois que Paris n'empêcherait pas les chercheurs français désireux de se rendre à la 6^e conférence sur le sida de le faire.

Paris serait également prêt à organiser « à l'automne prochain » une réunion parallèle pour toutes les or-

ganisations non gouvernementales (ONG) qui boycotteront la réunion de San Francisco.

Les États-Unis ont émis certaines restrictions à l'entrée sur leur territoire des sidés, ce qui a provoqué la désapprobation de nombreux pays. Le 14 avril dernier, les États-Unis avaient « assoupli » leurs règles d'admission dans leur pays des étrangers porteurs du virus du sida, mais la France a jugé cet assouplissement insuffisant.

Ruée contestée vers « l'or vert »

Camille Beaulieu
de la Presse Canadienne

ROUYN-NORANDA — Devant ce qu'on appréhende comme une « ruée sauvage vers l'or vert », une large coalition d'organismes d'Abitibi-Témiscamingue s'est constituée, hier à Rouyn-Noranda, pour soustraire 356 000 hectares parmi les meilleurs boisés de la région aux convoitises des gros industriels du sciage et aux directives des fonctionnaires de Québec.

Les ministères de l'Agriculture, de

l'Alimentation et des Pêcheries et de l'Énergie et Ressources disposeront graduellement, à compter de cette année, par adjudication aux plus offrants, de 9000 lots boisés et agricoles, dits lots intramunicipaux. 5500 lots seront vendus et 3500 mis sous conventions de gestion.

Généralement bien situés à proximité de routes et près des villages, ces lots sont retombés, pour une raison ou une autre au cours des ans, sous juridiction des ministères.

L'Abitibi-Témiscamingue compte près de 50 % des lots intramunicipaux du Québec.

Des ventes similaires, sur des superficies beaucoup moins importantes, avaient été faites dans la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie il y a une quinzaine d'années, et au Lac-Saint-Jean l'an dernier. Dans cette dernière région, « c'est du pillage, des lots se sont vendus 25 000 \$ et pour rentrer dans leur argent, les acheteurs se sont dépêchés de raser », a déploré hier le directeur du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Armand Plourde.

L'Union des producteurs agricoles, le Syndicat des producteurs de bois, le Conseil régional de développement, les sociétés sylvicoles, les quatre municipalités régionales de comtés et environ 90 municipalités et villages de la région se côtoient dans cette coalition qui exige un moratoire sur ces transactions et tente d'amener Québec à modifier les règles du jeu.

Rejetant l'adjudication automatique aux plus offrants, la coalition défend des critères comme l'environnement et l'utilisation ultérieure de ces lots. Leur cession devrait, estime ces intervenants, être conditionnelle à leur aménagement et à une garantie d'exploitation rationnelle et soutenue. De plus, la « voracité » d'un même acheteur serait dans certains cas limitée à trois lots ou 120 hectares, superficie intéressante pour des particuliers, mais beaucoup moins pour des industriels.

Enfin, plutôt qu'au Fonds consolidé de la province, la coalition veut que les sommes recueillies, pouvant atteindre plusieurs dizaines de millions de dollars, bien que leur valeur exacte ne soit pas connue, soient réinjectées dans la mise en valeur des boisés de la région.

La «taxe verte» sur les pneus prendra la forme d'une consignation remboursable

QUÉBEC (PC) — La «taxe verte» sur les pneus à laquelle s'attendaient les contribuables dans le dernier budget Levesque prendra la forme d'une consignation partiellement remboursable qui ne sera toutefois véritablement imposée que l'an prochain.

L'administration de cette consignation sera confiée à une nouvelle société, la Société québécoise de récupération et de recyclage, créée par une loi déposée hier à l'Assemblée nationale.

Le mandat de la nouvelle société sera cependant beaucoup plus large. Elle devra promouvoir, développer, favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages et de produits qui prennent actuellement le chemin des dépotaires.

Le projet de loi 60, parrainé par le

ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, prévoit que le gouvernement pourra imposer une consignation sur les pneus comme d'ailleurs sur tout autre produit, dont une partie seulement serait remboursable au consommateur.

Cela signifie que Québec pourrait faire payer à l'automobiliste 5 \$ en consignation sur un pneu neuf, mais ne lui en rembourser que 3 \$ ou 4 \$ lorsqu'il ramènera son pneu usagé au garagiste. La différence sera versée au fonds de roulement de la nouvelle société pour financer ses activités.

Le projet de loi confère donc au gouvernement un pouvoir quasi-fiscal, a expliqué le ministre Paradis en conférence de presse. La consignation imposée sur les pneus constituerait une forme de «taxe verte», a-t-il admis, puisqu'une partie n'en serait jamais remboursée.

M. Paradis affirme que Québec doit « bouger très rapidement sur les pneus », compte tenu du danger pour le feu que représentent les nombreux dépotaires disséminés sur le territoire québécois. On estime que les automobilistes se débarrassent chaque année de plus de trois millions de pneus usagés.

Le gouvernement ne pourra cependant agir que lorsque la nouvelle société, aussi désignée sous le nom de Recyc, sera fonctionnelle. M. Paradis prévoit que ce ne sera le cas qu'au début de 1991, après que le projet de loi aura été adopté, les administrateurs désignés et la structure de l'organisation mise en place.

L'Ontario a imposé l'an passé une taxe de 5 \$ sur les pneus neufs, et les provinces de l'Ouest s'approprieraient à imiter ce geste. Québec préfère la consignation à la taxe, a expliqué M. Pa-

radis, parce que cela garantit au ministre de l'Environnement que l'argent perçu sera utilisé pour financer des activités environnementales.

Le ministre prévient aussi qu'il entend imposer une consignation sur un nombre plus large de produits, notamment les batteries, les bouteilles de vin et de spiritueux et les contenants de plastique. Le projet de loi 60 donne également au gouvernement le pouvoir de prohiber l'usage de certains contenants ou emballages non recyclables.

Le ministre se fixe comme objectif une réduction de 50 pour cent d'ici à l'an 2000 de la quantité de déchets solides éliminés ou enfouis au Québec où l'on produit présentement 6,5 millions de tonnes de déchets par année, soit environ une tonne par personne.

SPORTS

La vente des Stars approuvée

Il y aura du hockey à San Francisco l'an prochain

CHICAGO (PC) — La Ligue nationale de hockey a approuvé la vente des North Stars du Minnesota à un groupe ayant à sa tête Howard Baldwin, l'ancien propriétaire minoritaire des Whalers de Hartford, a révélé le président John Ziegler.

Tel que prévu, l'entente est assortie d'une condition en vertu de laquelle la famille Gund, qui vend les North Stars, pourra avoir une équipe d'expansion dans la région de la baie de San Francisco lors de saison 1991-92.

Les gouverneurs ont eu des discussions durant deux jours à huis clos.

En conférence de presse, Ziegler a annoncé que la vente a été approuvée à certaines conditions. Mais il a expliqué que les North Stars demeureront à Bloomington, au Minnesota.

Baldwin paiera 31,5 millions \$ pour l'achat des North Stars et les Gunds vont payer 50 millions \$ pour leur concession. La nouvelle équipe jouera à San Jose, San Francisco ou ailleurs dans la région de la baie, a révélé Gordon Gund.

« Il importait pour les gouverneurs de faire tout ce qui était nécessaire pour s'assurer que la capitale du hockey aux États-Unis ait un bon produit à offrir et de bons proprié-

res », a dit Marcel Aubut, des Nordiques de Québec.

Bruce McNall, le flamboyant propriétaire des Kings de Los Angeles, demandait une autre concession sur la côte Ouest des États-Unis. Il s'est dit satisfait des résultats obtenus.

« Je veux voir autant d'équipes que possible sur la côte Ouest », a-t-il dit après la fin du meeting et pendant que Ziegler, Baldwin et les Gund réglèrent les derniers détails.

Les Gund, qui étaient les propriétaires des North Stars depuis leur fusion avec les Barons de Cleveland en 1978.

Expos 5 Dodgers 3

(PC) — Avec un peu plus de soleil et quelques degrés de plus, on se serait cru au camp d'entraînement à Vero Beach. Les Expos ont en effet profité de quatre erreurs des Dodgers de Los Angeles et de l'inefficacité de Fernando Valenzuela pour les battre facilement 5-3 devant 13,215 spectateurs au Stade olympique.

Lenny Harris, Kal Daniels, le perdant Valenzuela et Juan Samuel, qui en avait obtenu deux autres la veille, ont commis des erreurs chez les Dodgers, qui en totalisent neuf au cours de leurs deux derniers matches.

Et encore là, on ne compte pas les erreurs mentales, comme celle commise en fin de septième quand Tim Lincecum a été crédité d'un simple après avoir frappé un roulant vers Willie Randolph au deuxième. Le lanceur Mike Hartley et le joueur de premier but Eddie Murray ont foncé eux aussi vers la balle. Quand Randolph l'a captée, personne ne couvrait le premier sac.

Les Expos ont par ailleurs arraché neuf coups sûrs aux lanceurs des Dodgers et c'est Valenzuela (2-3) qui a écopé le plus. Il a été chassé du match après quatre manches, ayant accordé cinq coups sûrs et quatre points, dont un seul était mérité.

Larry Walker a dirigé l'attaque des Expos avec un simple, un double et un triple, alors que Andres Galarraga a produit deux points avec un simple en troisième.

Les Bruins atteignent la finale de la coupe Stanley

LANDOVER, Md. (CP) — Les ruines de Boston ont atteint la finale de la coupe Stanley pour la deuxième fois en trois ans et pour la 17^e fois en 66 ans d'histoire alors qu'ils ont balayé les Capitals de Washington en quatre matches dans la finale de l'Association Prince-de-Galles.

Hier au Capital Center, les Bruins l'ont emporté 3-2, bien emmenés par Cam Neely, auteur de deux buts, ses 11^e et 12^e des séries. John Carter a complété pour Boston.

« Nous avons enlevé la série en jouant bien défensivement dans notre zone et en profitant de nos occasions de marquer », a déclaré le capitaine Raymond Bourque avant d'accepter le trophée Prince-de-Galles.

Les Bruins chercheront maintenant à remporter une sixième coupe Stanley et une première depuis 1972. Ils affronteront le vainqueur de la série opposant les Oilers d'Edmonton aux Blackhawks de Chicago. Cette série est égale deux victoires partout.

« Maintenant nous pouvons nous reposer et soigner nos blessures », a dit Bourque.

Les Bruins, qui ont terminé en tête du classement général, ont connu une série relativement facile contre Washington après avoir disposé des Whalers de Hartford en sept rencontres, puis du Canadien de Montréal en cinq matches à élimination disputés en finale de la division Adams.

| Bruins 3, Capitals 2 | |
|---|------------|
| Première période | |
| 1-Boston, Carter 5 | |
| Carpenter | 0-53 |
| 2-Boston, Neely 11 | |
| Hawgood, Janney | 18-42 (an) |
| Pénalités — B Sweeney Bos 10:15, Burrige Bos, Hunter Wash 14:05, Courtnall Wash 17:12 | |
| Deuxième période | |
| 3-Washington, Kypreos 1 | |
| Leach, Ridley | 15-32 |
| Pénalité — Bergland Wash 3:53 | |
| Troisième période | |
| 4-Boston, Neely 12 | |
| Propp, Janney | 2-08 |
| 5-Washington, Hunter 4 | |
| Druce, Miller | 10-27 |
| Pénalité — Hunter Wash 16:06 | |
| Tirs au but | |
| Boston | 9 6 2 — 17 |
| Washington | 5 6 3 — 14 |
| Gardiens — Boston:Moog (G,12-3), Washington:Lu (P,4-4) | |
| Assistance — 18 130. | |

Les Canadiens déménagés à Albany?

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

HAMILTON — Le club-école du Canadien de Montréal pourrait fort probablement se retrouver dans la ville américaine d'Albany, New York, s'il faut en croire les propos du directeur général de l'équipe Serge Savard.

Savard, qui est présentement à Hamilton où se dispute le tournoi de la coupe Memorial, a reconnu que le Canadien cherchait à s'établir dans une ville des États-Unis, sans qu'elle soit située trop loin de Montréal. Savard a du même coup mis fin aux rumeurs voulant que le club-école des Glorieux aille s'installer à Hull.

« Il s'agit d'une rumeur lancée par Charles Henry, le directeur général des Olympiques de Hull (LHJM), mais il serait étonnant que nous en venions à cette décision », a-t-il d'abord mentionné.

« Le problème présentement au Canada et, surtout au Québec, c'est que les amateurs sont envahis par des matchs de hockey à la télévision. Nos amateurs ont vu 130 matchs télévisés cette saison. Même nos cotes d'écoute ont baissé. Or, nous ne serions pas confrontés à ce genre de problèmes aux États-Unis », a précisé Savard.

Concernant Albany, Savard a laissé entendre que des discussions étaient déjà en cours.

« Albany n'est qu'à quatre heures

de Montréal. De plus, la ville compte sur deux amphithéâtres importants, l'un de 16 000 sièges et l'autre d'environ 5000. Le problème qui se pose pour l'instant c'est qu'Albany est situé à 47 milles de Glenn Falls dans les Adirondacks, là où les Red Wings de Detroit opèrent leur filiale. Or, un règlement de la Ligue américaine de hockey stipule que les droits territoriaux d'une équipe sont d'un rayon de 50 milles. Il faut donc voir si les Wings sont prêts à accepter la venue d'Albany », a-t-il explicité.

Par ailleurs, Savard a reconnu qu'il recherchait une entente avec une ville qui permettrait au Canadien de limiter les pertes annuelles de 300 000 \$ à 700 000 \$. L'an dernier à Sherbrooke, le Canadien a englouti au-delà d'un million et ce, malgré la présentation de quatre matchs lucratifs au Forum de Montréal.

HOCKEY

| Ligue nationale | | Les meneurs | |
|------------------------|--|--------------------------|----------|
| Séries éliminatoires | | Match d'hiver non inclus | |
| Finales de Conférences | | b | a pts |
| Mercredi | | Neely, Bos | 10 12 22 |
| Edmonton 5, Chicago 2 | | Messier, Edm | 8 14 22 |
| Jeudi | | Hull, St L | 13 8 21 |
| Boston 5, Washington 3 | | Larmer, Chi | 7 14 21 |
| Vendredi | | Savard, Chi | 6 14 20 |
| Chicago 4, Edmonton 3 | | Janney, Bos | 3 17 20 |
| Samedi | | Simpson, Edm | 9 8 17 |
| Boston 3, Washington 0 | | Tikkanen, Edm | 9 8 17 |
| Dimanche | | Druce, Was | 14 2 16 |
| Chicago 5, Edmonton 1 | | Roenic, Chi | 9 6 15 |
| Lundi | | Kurri, Edm | 6 9 15 |
| Boston 4, Washington 1 | | Lamb, Edm | 6 8 14 |
| (Boston mène 3-0) | | Oates, Tor | 2 12 14 |
| Mardi | | Presley, Chi | 9 4 13 |
| Edmonton 4, Chicago 2 | | Poulin, Bos | 8 5 13 |
| (Série égale 2-2) | | Brind'our, STL | 5 8 13 |
| Hier | | Gilbert, Chi | 5 8 13 |
| Boston 3, Wash'gton 2 | | Burridge, Bos | 4 9 13 |
| (Boston gagne 4-0) | | Courtnall, Was | 4 9 13 |
| Ce soir | | Wilson, Chi | 3 10 13 |
| Chicago à Edmonton | | | |

Coupe Davis : le Canada est à un gain du groupe mondial

TORONTO (PC, AFP) — Le Canada accueillera la Hollande du 21 au 23 septembre, avec comme enjeu un laissez-passer pour le groupe mondial de la coupe Davis de tennis.

Le site où sera présenté l'événement sera connu d'ici la fin du mois.

Le Canada a atteint la ronde de qualification du groupe mondial grâce à des victoires sur le Brésil et le Paraguay en zone américaine.

Un gain sur les Hollandais propulserait le Canada dans le groupe des 16 pour la première fois.

Le Canada a déjà battu la Hollande 3-2, en 1969.

La Hollande devrait être représentée par Paul Haarhuis, 45^e mondial, le tombeur de John McEnroe aux Internationaux américains de 1989, et

Mark Koevermans (68^e).

« Ce sera difficile mais réalisable », a confié Robert Belltauer, le directeur général de l'équipe canadienne, qui pourra choisir entre Grant Connell, Glenn Michibata, Chris Pridham, Andrew Snajder, de même que Martin Laurendeau, de Ville-Mont-Royal, tous moins bien classés que leurs rivaux.

Pierre Lamarche est l'entraîneur de l'équipe.

Dans les autres affrontements, la Suède, condamnée aux barrières après sa surprenante défaite devant l'Italie (2-3), devrait aisément conserver sa place parmi l'élite en recevant la Finlande, avec ou sans Mats Wilander dont l'avenir est actuellement incertain.